

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE DE SALIES-DE-BIARN
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2021.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de notre collectivité.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement, qui permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux, de la STEP.

b) Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre du contrat d'affermage avec la SAUR ainsi que la prime d'épuration.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 196 506.28 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 79 661.97 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère annuel ou pluriannuel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Pour notre commune :

Les recettes de la section d'investissement correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les recettes de la section d'investissement 2021 représentent 174 153.75 euros.

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées par le remboursement du capital de l'emprunt et au report du déficit d'investissement 2020.

Les dépenses de la section d'investissement 2021 représentent 263 247.57 euros.

IV. Budget Annexe Assainissement: Compte Administratif 2021

L'assainissement collectif de la commune présente:

- un solde d'exécution en fonctionnement de: 116 844.31 euros.

- un solde d'exécution en investissement de:- 88 522.06 euros (dont déficit reporté 2020 : 133 802.54 euros).

- Soit un excédent de clôture de 28 322.25 euros.

V. Budget Annexe Assainissement: État de la dette 2021-2027

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change		Total versement	Capital restant
2022	999 878.82	75 633.00	30 018.04	0.00	(+)	0.00	105 651.04	924 245.82
2023	924 245.82	76 329.12	27 445.46	0.00	(+)	0.00	103 774.58	847 916.70
2024	847 916.70	64 583.33	24 829.01	0.00	(+)	0.00	89 412.34	783 333.37
2025	783 333.37	64 583.33	22 952.56	0.00	(+)	0.00	87 535.89	718 750.04
2026	718 750.04	64 583.33	21 076.09	0.00	(+)	0.00	85 659.42	654 166.71
2027	654 166.71	64 583.33	19 199.63	0.00	(+)	0.00	83 782.96	589 583.38
Sous-total		410 295.44	145 520.79	0.00			555 816.23	
Total		410 295.44	145 520.79	0.00			555 816.23	